

**CONSEIL MUNICIPAL DE CROZET**  
**COMPTE RENDU - SEANCE DU 04 OCTOBRE 2018 - A 19H00**

**Présents** : Mme DONZE Dominique, M.ASSENARRE Louis, Mme HUISSOUD Chantal, M. DU BOIS Jérôme, M. GALICHET Cédric, M. CHANEL Michel, M. DEQUENNE Bernard, Mme JANISZEWSKI Christiane, M.PINEY Henri, M. VOLPI Michel

**Excusés** : Mme JOUANNET Martine, M. ALLIOD Patrick, Mme BRIAND Marie-Pierre, Mme CRESPILO Sandrine, Mme POMMES Kathy, M. ROSERES Jean-Pierre, M. FERRARI Antoine,

**Absents**: M. GIROD DE L'AIN Johann,

**Procurations** : Mme JOUANNET Martine à Mme DONZE Dominique, Mme BRIAND Marie-Pierre à Mme HUISSOUD Chantal, M.FERRARI Antoine à M. Henri Piney

**- ORDRE DU JOUR -**

**PRESENTATION DU BILAN 2017 DE FAMILLES RURALES**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018  
ET DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2018**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES – PERSONNEL**

1. Factures acquittées (annexe)
2. Engagements (annexe)
3. Convention adhésion plateforme de transmission des actes
4. Transmission des actes au contrôle de légalité

**URBANISME**

5. Autorisations d'urbanisme

**TRAVAUX – ENVIRONNEMENT**

6. Marché de maîtrise d'œuvre relatif au réaménagement et à la sécurisation de la route d'Harée

**COMMUNE**

7. Rapport des commissions

**INTERCOMMUNALITÉ ET ORGANISMES EXTÉRIEURS**

8. Rapport des commissions

**INFORMATIONS DIVERSES**

**La séance est ouverte à 19H10**

M.PINEY Henri a été désigné secrétaire de séance.

Mme le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence et remercie également M.Moreira, Directeur de Familles Rurales et Mme Ravaux directrice du centre de loisirs venus présenter le bilan 2017.

M.Moreira rappelle l'historique de l'association et présente les chiffres et le bilan 2017 du centre de loisirs. Il fait remarquer que ce début d'année scolaire 2018 est marquée par une nouvelle organisation causée par la suppression des TAP. Concernant les effectifs de personnel, les postes de travail ont été réaménagés, il y a eu des recrutements et des départs.

Mme Ravaux présente à l'assemblée le début de l'année scolaire 2018 et les prochains évènements organisés par le centre de loisirs.

Approbation du compte-rendu du conseil extraordinaire du 10 septembre 2018 concernant le PADD, pas de remarques.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 septembre 2018.

Mme Huissoud souhaite apporter une précision concernant le point sur les Atsem. Il faut préciser que l'agent qui n'a pas été reconduit cette année du fait que moins d'élèves de maternelles étaient inscrits cette année. Les chiffres d'inscriptions scolaires toutes classes confondues, sont de 254 élèves.

## ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES – PERSONNEL

### POINT N° 1

#### FACTURES ACQUITTEES

Mme le Maire présente les factures. Mme Donzé précise qu'en ce qui concerne la facture de Gaz comprenant l'école, la salle des mouilles et le centre de loisirs, la commune a un avoir de 7500€ et qu'une régularisation sera faite. M.Dequenne demande quels bâtiments sont concernés par le nettoyage des vitres ? M. Assenarre précise que sont concernés tous les bâtiments communaux.

### POINT N° 2

#### ENGAGEMENTS

Mme le Maire présente les engagements. M.Dequenne demande si l'engagement à la Ferblanterie Gessienne concerne le remplacement des gouttières dérobées à l'école ? Mme Donzé confirme et précise que l'assurance ne les remboursera pas.

M.Piney demande à quoi servent les Cornes de brume qui ont été achetées ? Mme Donzé indique qu'elles ont été achetées pour l'école, c'est un outil de sécurité et de communication. Mme Huissoud précise qu'il y en a une pour chaque classe.

### POINT N° 3

#### CONVENTION ADHESION PLATEFORME DE TRANSMISSION DES ACTES

Mme le Maire présente la convention proposée par le Centre de gestion de l'Ain concernant le changement de plateforme de dématérialisation et de télétransmission des documents administratifs au contrôle de légalité. A partir du 31 décembre 2018, la plateforme actuelle ne pourra plus être utilisée, il convient de signer la convention avec le Centre de gestion pour l'utilisation de DOCAPOST-FAST. Le financement est pris en charge par le CDG01. M.Chanel demande si la commune participe au financement du Centre de gestion ? Mme Donzé répond par l'affirmative.

**Vote : le Conseil municipal à l'unanimité:**

- **APPROUVE** la convention et toutes pièces s'y rapportant pour continuer la mise en place de la dématérialisation des documents administratifs.
- **AUTORISE** Madame le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain.

### POINT N° 4

#### TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE

Mme Le Maire explique que dans la continuité du précédent point abordé, la commune doit se prononcer sur la volonté de continuité la procédure de télétransmission avec la Préfecture. A la suite de cette délibération, la préfecture enverra une convention avec le nom du nouveau prestataire DOCAPOST qu'il conviendra de signer.

**Vote : le Conseil municipal à l'unanimité:**

**DECIDE** de continuer de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité,

**DONNE SON ACCORD** pour que Mme le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain, représentant l'Etat à cet effet, **DESIGNE** Mme le Maire et la Directrice générale des services en qualité de responsables de la télétransmission.

## URBANISME POINT N° 5

### AUTORISATION D'URBANISME

M.GALICHET présente les autorisations d'urbanisme.

#### CR ADS CM du 04 octobre 2018

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décision	Décision
DP00113518 B0032	17/08/2018	ROYER Stéphane	167 rue du Grand Crêt	Piscine de plein air non couverte 6.2 X 3.9 M. Fond plat 1.46 M. Margelles ton pierre. Filtre à sable intégré à la piscine et raccordé en deux réseaux indépendants : au réseau EP pour la vidange et au réseau EU pour le nettoyage du filtre. Dispositif de sécurité : couverture conforme à la norme NFP 90-308.	11/09/2018	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113518 B0011	13/08/2018	SCI MASORAM - Mme DUTY Isabelle	269 chemin des Hivouettes	Construction d'un auvent, destiné à protéger la façade sud du bâtiment des chutes et amoncellements de neige du hangar agricole existant. La superficie couverte par le auvent est d'environ 40 M <sup>2</sup> . Le auvent restera ouvert sur l'extérieur. La charpente du auvent, réalisée en bois, sera totalement indépendante du hangar existant et autoportante. La couverture sera réalisée en bac acier, d'une couleur identique aux éléments existants.	07/09/2018	FAVORABLE
PC00113518 B0010	19/07/2018	BULUT Muhammet	Chemin des Nants - Villeneuve	Réhabilitation sans changement de destination, d'une surface de 149.00 M <sup>2</sup> de plancher avec création d'un stationnement voiture couvert dans le volume construit et d'un stationnement extérieur. La toiture est reprise ; la charpente est conservée et la couverture changée ; les ouvertures supplémentaires sont créées et une terrasse est prévue à l'étage. Tous les réseaux sont raccordés directement chemin des Nants à Villeneuve.	07/09/2018	FAVORABLE

## TRAVAUX-ENVIRONNEMENT

### POINT N° 6

#### MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF AU REAMENAGEMENT ET A LA SECURISATION DE LA ROUTE D'HAREE

Madame le Maire présente le marché de maîtrise d'œuvre relatif au réaménagement et à la sécurisation de la route d'Harée. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site du BOAMP et sur la plateforme de dématérialisation Webmarché le 31 juillet 2018 pour un retour des offres au 10 septembre 2018. La CAO s'est réunie le 11 septembre 2018 afin de procéder à l'ouverture des plis puis s'est réunie le 25 septembre 2018 afin d'émettre un avis sur le jugement des offres. 21 dossiers ont été retirés par le biais de la plateforme de dématérialisation, 6 offres ont été remises dans les délais impartis. Les candidats ayant remis une offre sont : CABINET UGUET – WILLEM DEN HENGST– ARCHITECTES DU PAYSAGE - AINTEGRA – HBI - JDBE  
Les Critères de jugement des offres fixés dans le règlement sont : prix : 40 %, valeur technique : 60 %.

## Commune de CROZET – République Française – Département de l'Ain

Après analyse de leur candidature et offre, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de CABINET UGUET. Mme Donzé précise que 4 candidats avaient produit de bons dossiers. M.Piney demande quels sont les délais d'études et d'avant-projet du cabinet choisi ? M.Assenard explique la procédure qui sera appliquée et précise que pour le moment, il faut commencer par organiser un premier rendez-vous avec le cabinet choisi puis établir un calendrier précis. Les travaux ne commenceront pas avant quelques mois.

**Vote : Le Conseil municipal à l'unanimité**

**APPROUVER** le choix du candidat CABINET UGUET pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et à la sécurisation de la route d'Harée pour un montant de 61 878.13 € HT.

**AUTORISER** Mme le Maire à signer le marché mentionné ci-dessus et à en suivre l'exécution.

## COMMUNE POINT N° 7

### RAPPORT DES COMMISSIONS

#### Vie Associative et culturelle

M. Du Bois fait un retour sur le vide grenier organisé cette année par le Sou des écoles. La manifestation s'est globalement bien passée, cependant les services techniques ont eu beaucoup de nettoyage à faire le lendemain. M.Dequenne ajoute que tous les emplacements ont été loués soit, 320 places. Mme Donzé évoque la possibilité de fixer la fermeture du prochain vide grenier à 17 heures. M.Dequenne informe qu'il a fait circuler un questionnaire de satisfaction et qu'une synthèse sera faite. M.Dequenne rappelle « La foulée » organisée dimanche 7 octobre. La météo annoncée n'est pas favorable, il y a pour le moment un peu moins d'inscriptions.

## INTERCOMMUNALITÉ ET ORGANISMES EXTERIEURS

### POINT N° 8

#### RAPPORT DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- M.Chanel fait un retour sur la commission à la régie des eaux concernant les futurs besoins en eau du Pays de Gex avec une population prévisionnelle estimée entre 140 à 150 000 habitants en 2040. Deux axes sont envisageables. Première solution, pomper l'eau du Rhône à Pougny et la remonter jusqu'à Thoiry, puis dans le réservoir d'Harée et enfin à Gex pour soulager Pré-Bataillard. Seconde solution, pomper l'eau du lac Léman, soit par Divonne, soit par Ferney. Un deuxième point abordé était celui du remplacement des canalisations. A l'heure actuelle 0,7 % des canalisations existantes sont changées tous les ans. La durée d'une canalisation serait de 140 ans. M.Piney précise qu'à la commission eau et assainissement en 2006, le taux était de 1% par an soit un renouvellement tous les 100 ans. M.Chanel précise que l'objectif fixé est d'augmenter ce taux à 1,2 %.
- M.Assenard rappelle l'existence de l'ASA (association syndicale autorisée) qui a été créée pour la remise en état de la route forestière. Une réunion a eu lieu dernièrement pour relancer le projet. Les études ayant été faites par l'ONF il y a quelques années, il faudrait aujourd'hui solder les factures. Des communes se sont retirées du projet, une réunion de décision de dissolution ou de maintien du projet va être organisée prochainement. M.Chanel demande ce que peut faire la commune avec la route forestière si le projet est arrêté ? M.Assenard indique que la commune peut entretenir le tronçon communal seule. M.Piney précise que si une remise en état est faite, les gens qui font du débardage devraient payer. M.Piney demande s'il y a des possibilités de subventionnement. Mme Donzé confirme qu'il y a des aides européennes possibles. M.Dequenne demande si les aides seraient les mêmes si la commune rénove seule la route forestière. Mme Donzé répond qu'à priori non.
- Mme Donzé informe que le conseil communautaire de la CCPG a voté le passage en communauté d'agglomération. Il n'y a pas de changement dans les compétences et que la dotation sera augmentée de 2 millions d'euros la première année. M.Piney demande quel est le pourcentage de votants ? Mme Donzé répond que les chiffres seront vérifiés pour le prochain conseil municipal. M.Piney demande si pour créer une agglomération nous ne devrions pas avoir ville d'au moins 15 000 habitants ? Mme Donzé répond que ce sont les villes de Gex-Cessy rassemblées qui sont une conurbation.

### INFORMATIONS DIVERSES

Mme Donzé informe qu'elle a rencontré les maires de Chevry et d'Echenevex pour suivre une formation proposée par un cabinet afin de connaître les avantages, les inconvénients et enjeux de la création d'une commune nouvelle. Il sera proposé ultérieurement une soirée de travail sur le sujet avec différents intervenants. Actuellement au niveau du territoire de la CCPG, Sauvigny, Versonnex et Grilly organisent un référendum puis selon le résultat, ces communes voteront en conseils municipaux.

Une seconde commune nouvelle pourrait se créer, « Mijoux, Lelex et Chézery ».

Mme Donzé informe qu'il faut désigner de nouveaux élus pour la commission de contrôle des listes électorales. 3 élus de la majorité et 2 élus de la minorité sont à désigner dans l'ordre du tableau des listes municipales. Sont nommés : Bernard Dequenne, Michel Chanel, Patrick Alliod, Christiane Janiszewski, Kathy Pommès et Jean-Pierre Rosères.

M.Chanel interpelle le conseil concernant l'éclairage public prévu dans le projet de la route d'Harée et précise qu'il ne faut pas intégrer les éclairages dans le dossier de consultation des entreprises. Il faudra bien définir le type d'éclairage en amont.

M.Chanel rappelle le projet d'éclairage au Chemin du bas de la pièce, 9 points lumineux étaient prévus. Le projet est revu à la baisse avec l'installation de 6 points.

M.Piney interpelle les élus concernant le choix du BHNS en remplacement du tram à St-Genis Pouilly et se dit surpris de ce choix. En 2007 ou 2008 après discussion avec les autorités genevoises qui étaient favorables au projet, les élus français d'alors n'arrivaient pas à se mettre d'accord. M.Piney ne voit pas l'intérêt de faire cet aménagement du territoire et n'arrive plus à comprendre la politique du Pays de Gex.

Mme Donzé précise que d'après les informations qui ont été données, les discussions avec les Suisses ont débouché sur un non pour le tram. La solution BHNS permettait de ne pas attendre 20 ans l'arrivée du tram à St-Genis-Pouilly sans solution. M.Piney ajoute qu'en 2010, 30 millions de francs suisse étaient prévus pour l'arrivée du tram.

M.Galichet ajoute que si le budget était prévu à la confédération suisse, les discussions de la France n'ont pas été assez bien menées et qu'il faut en assumer les conséquences.

M.Chanel propose aux élus une sortie au Sidéfage et au barrage de Génissiat le 24 novembre.

Prochain conseil municipal le 08 novembre 2018.

La séance est levée à 21H10



Le Maire,  
Madame DONZÉ Dominique  
Le 22 octobre 2018



